

**VILLE DE SAINT-GENIS-LAVAL  
COMPTE-RENDU  
DES DÉLIBÉRATIONS PRISES PAR  
LE CONSEIL MUNICIPAL,  
DANS SA SÉANCE DU MARDI 26 MARS 2019**

(conformément à l'article R 2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales)

**PRÉSENTS**

Roland CRIMIER, Marylène MILLET, Mohamed GUOUGUENI, Fabienne TIRTIAUX, Jean-Christian DARNE, Maryse JOBERT-FIORE, Yves DELAGOUTTE, Agnès JAGET, Christophe GODIGNON, Odette BONTOUX, Guillaume COUALLIER, Karine GUERIN, Michel MONNET, Bernadette VIVES-MALATRAIT, Christian ARNOUX, Isabelle PICHERIT, Yves GAVAUT, Lucienne DAUTREY, Philippe MASSON, Pascale ROTIVEL, Bernard GUEDON, Aurélien CALLIGARO, Stéphanie PATAUD (jusqu'au point n° 3), Jean-Philippe LACROIX, Yves CRUBELLIER, Thierry MONNET, Gilles PEREYRON, Pascal BARD

**EXCUSÉS**

François VURPAS, Marie-Paule GAY, Nicole CARTIGNY, Serge BALTER, Anne-Marie JANAS, Bernadette PIERONI

**ABSENTS**

Olivier BROSSEAU

**POUVOIRS :**

François VURPAS à Fabienne TIRTIAUX, Marie-Paule GAY à Odette BONTOUX, Nicole CARTIGNY à Yves DELAGOUTTE, Serge BALTER à Roland CRIMIER, Anne-Marie JANAS à Karine GUERIN, Bernadette PIERONI à Yves CRUBELLIER

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :**

Monsieur Guillaume COUALLIER

-----

La séance est ouverte à 19 h 00

## **1- ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 129 janvier 2019

**ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**

*Conformément à la loi du 6 février 1992, ce procès-verbal est tenu à la disposition du public en mairie, au Secrétariat Général.*

## **2- ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

**Compte rendu des décisions n° 2019-002 à 2019-007**

Vu la délibération en date du 14 avril 2014 portant délégation du Conseil Municipal au Maire et conformément aux dispositions des articles 2122-22 et 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est rendu compte des décisions prises dans le cadre de la délégation susvisée (décisions n° 2019-002 à 2019-007).

Il est donc demandé au Conseil Municipal de bien vouloir prendre acte de ces décisions.

**LE CONSEIL PREND ACTE**

## **3- ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

**Rapport annuel 2017 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets**

Le rapport annuel 2017 fait l'objet d'une communication au Conseil municipal de chacune des communes membres.

La Métropole de Lyon a assuré en 2017 aux 1 370 678 habitants, répartis sur 59 communes, le service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés. Le tonnage de déchets ménagers et assimilés augmente de +0,2% entre 2016 et 2017 (+ 1 164 tonnes), évolution qui est liée à l'augmentation de la population (+1,2%).

La collecte des ordures ménagères résiduelles (déchets collectés dans les bacs gris) a diminué de - 0,9 % entre 2016 et 2017. Cette évolution participe à la baisse de - 5,3 % des déchets ménagers et assimilés entre 2016 et 2017.

En 2017, les dépenses de gestion des déchets se sont élevées à 147,4 M€, soit une variation de 0,8 % par rapport à 2016.

Pour information, en 2017, ce sont 206 kg d'ordures ménagères (bacs gris) en moyenne par Saint Genois qui ont été collectés, soit - 3 % par rapport à 2016 pour une moyenne sur l'ensemble du Grand Lyon de 226,5 kg./hab.

De même, 50 kg d'emballages triés par habitant ont été collectés (49,21 en 2015, soit + 2,5%) contre 46,8,3 kg/hab en moyenne sur l'ensemble du Grand Lyon. La qualité du tri de la commune est qualifiée de moyenne.

Enfin, entre 2017 et 2019, il est à noter une baisse de 0,77 % de la quantité de verre collectée par habitant, passant de 22,99 à 22,77 kg de verre en moyenne par Saint Genois contre 21,7 kg sur l'ensemble du Grand Lyon. Afin de dynamiser les quantités de verre collectées et d'installer des silos sur de nouveaux emplacements, des diagnostics ont été réalisés sur 16 communes dont Saint-Genis-Laval. De plus, la Commune s'est engagée comme 31 autres Villes dans une démarche plus globale de communication et d'incitation au tri du verre en participant aux trophées du verre récompensant la meilleure progression de recyclage du verre.

Il est donc demandé au Conseil municipal de bien vouloir prendre acte du rapport annuel 2017 sur la qualité et le prix de ce service dont un exemplaire est mis à disposition du public en mairie.

**LE CONSEIL PREND ACTE**

## **4- PRÉVENTION**

**Dispositif de participation citoyenne**

Encadrée par la gendarmerie nationale en lien avec la Ville, la démarche de « participation citoyenne » consiste à sensibiliser les habitants d'une commune ou d'un quartier et à les associer à la protection de leur environnement. Ce dispositif encourage la population à adopter une attitude solidaire et vigilante ainsi qu'à informer les forces de l'ordre de tout fait particulier, il vient ainsi conforter les moyens de sécurité publique déjà mis en œuvre.

Si chaque citoyen conserve bien entendu la possibilité de contacter la gendarmerie, des référents sont désignés par la gendarmerie avec le concours du maire afin de faciliter l'échange d'information.

Le protocole, à intervenir entre le Maire, la Gendarmerie et la Préfecture, est encadré par la gendarmerie qui veille à ce que l'engagement des citoyens ne conduise pas à l'acquisition de prérogatives qui relèvent des seules forces de l'ordre .

**Il est donc demandé au Conseil Municipal de mettre en œuvre ce dispositif à titre expérimental sur 2 ans et d'autoriser le Maire à signer une convention avec la gendarmerie et l'État.**

**LE CONSEIL ADOPTE CETTE DELIBERATION A LA MAJORITÉ**

**Motion adoptée par 32 voix Pour et 2 voix Contre**

**Votes Contre:**

**Thierry MONNET, Gilles PEREYRON**

**5- LOGEMENT**

**Garantie d'emprunt Alliade Habitat: Acquisition-amélioration de 29 logements sis 11 à 17, avenue de Gadagne**

L'Entreprise Sociale pour l'Habitat(ESH) ALLIADE HABITAT a acquis la résidence la Châtaigneraie sise 11 à 17 avenue de Gadagne. Cette résidence comporte 97 logements répartis en 4 bâtiments.

Suite à enquête sociale et en partenariat avec la Ville, 29 logements ont été conventionnés ce qui a permis aux locataires de bénéficier d'aides aux logements. Ont ainsi été conventionnés 9 en PLAI (Prêt Locatif Aidé d'Intégration), 10 en PLUS (Usage Social) et 10 en PLS (Social). Les 68 autres logements sont en PLI (Intermédiaire).

Pour assurer le financement d'acquisition-amélioration des 29 logements aidés, la société Alliade Habitat doit contracter un emprunt d'un montant total de 4 292 434 € auprès de la Caisse des Dépôts.

Aussi, elle sollicite la garantie de la ville à hauteur de 15 % (soit une garantie de 643 865€)en complément de la garantie de 85 % accordée par la Métropole.

**Il est donc demandé au Conseil Municipal d'accorder cette garantie et d'autoriser le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires s'y référant.**

**LE CONSEIL ADOPTE A L'UNANIMITÉ CETTE DÉLIBERATION**

**6- CULTURE**

**Programmation Festival du Parc de Beauregard 2019**

Développer l'action culturelle sur le territoire, attirer de nouveaux publics, investir l'espace public et plus largement faire découvrir et rendre accessible les différentes formes culturelles à l'ensemble de la population sont les orientations fortes de la politique culturelle Saint-Genoise.

Aussi cette année le Festival du Parc de Beauregard se veut toujours plus innovant par:

- Une programmation à la fois unique (car en partie inventée pour le parc) et diversifiée, « grand public » essentiellement en accès gratuit et « intimiste » lors de la Nocturne du samedi 25 mai.  
Ce choix de contenus artistiques diversifiés s'inscrit dans les pratiques des festivals de plein air tournés vers les publics familiaux. Par ailleurs, le choix de davantage de propositions gratuites est rendu possible par une plus grande implication des partenaires privés et des mécènes.
- Une programmation qui promeut la découverte d'univers et de disciplines artistiques diversifiées, l'esprit de curiosité, notamment pour les publics scolaires avec un parcours d'enquête théâtrale dans la ville accessible à plus de 300 élèves (15 classes) le vendredi 24 mai.
- Une part importante des propositions implique les spectateurs, dans le but de valoriser les rencontres et le « faire ensemble » : construction géante en cartons, enquête théâtrale, bal, etc.
- La volonté de toujours favoriser l'action culturelle pour tous les publics et l'implication des acteurs de territoire.

Aussi, à des compagnies artistiques reconnues se mêlent également des acteurs locaux (Centre Musical et Artistique, B 612, Ludothèque...).

Par ailleurs, en amont du festival, des ateliers de pratiques artistiques sont menés en direction des publics « empêchés » de venir au festival : personnes âgées, en situation de handicap et hospitalisées.

Il est donc demandé au Conseil Municipal d'adopter la programmation 2019 du Festival du parc de Beauregard et d'autoriser le Maire ou son représentant à signer tout document s'y rapportant.

**LE CONSEIL ADOPTE CETTE DELIBERATION A LA MAJORITE**

**Motion adoptée par 31 voix Pour, Abstention : 3.**

**Abstentions :**

**Yves CRUBELLIER, Bernadette PIERONI, Pascal BARD**

## **7- JEUNESSE**

### **Bourse Municipale des Jeunes (BMJ)**

Pour favoriser l'accès des jeunes à entreprendre un projet personnel la Ville a décidé de mettre en place le dispositif de la «Bourse Municipale des Jeunes» qui a vocation à favoriser l'égalité des chances et le «vivre ensemble».

Afin de sécuriser le dispositif juridiquement, la délibération globale d'attribution des subventions qui définit une enveloppe annuelle pour les BMJ (de 8 000€ sur 2019), est complétée par la présente délibération qui autorise le Maire ou son représentant à verser aux bénéficiaires le montant de BMJ attribué.

Il est donc demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur Le Maire ou son représentant à verser aux bénéficiaires, les subventions attribuées dans la limite globale de l'enveloppe définie par la délibération annuelle des subventions.

**LE CONSEIL ADOPTE A L'UNANIMITÉ CETTE DELIBERATION**

## **8- DÉVELOPPEMENT DURABLE**

### **Convention de partenariat entre la Ville de Saint-Genis-Laval et l'Agence Locale de l'Energie et du Climat de la Métropole de Lyon pour "Accompagner la Ville et les Saint-Genois dans la transition énergétique"**

Notre Commune est signataire du Plan Climat de la Métropole de Lyon et engagée dans un Agenda 21 depuis 2013. au delà de l'ensemble des améliorations, il est à ce jour pertinent de renforcer notre politique développement durable sur le thème de la transition énergétique et notamment les démarches de rénovation énergétique de l'habitat privé.

L'agence locale de l'énergie et du climat de la Métropole de Lyon (ALEC) a proposé à la Ville une convention pour renforcer ses interventions sur le territoire de Saint-Genis-Laval, en particulier dans deux domaines : Axe 1 : actions portant sur l'habitat - sur le parc privé ; Axe 2 : actions de sensibilisation

En contrepartie la Commune de Saint-Genis-Laval s'engage à soutenir l'activité de l'ALEC par le versement d'une subvention d'un montant total sur les deux ans de 7 015 € TTC répartis de la façon suivante : année 2019 : 3 279 €; année 2020 : 3 736 €

Il est donc demandé au Conseil Municipal de bien vouloir approuver la convention de partenariat entre la Ville de Saint-Genis-Laval et l'ALEC pour « Accompagner la Ville et les Saint-Genois dans la transition énergétique » sur la période 2019 - 2020 et autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention et tous les actes, documents et avenants s'y rapportant.

**LE CONSEIL ADOPTE A L'UNANIMITÉ CETTE DELIBERATION**

**Elus n'ayant pas pris part au vote : Roland CRIMIER, Serge BALTER**

## **9- ESPACES PUBLICS**

### **Abondement du Fonds d'Initiative Communale - Convention entre la Ville et la Métropole de Lyon**

La Ville souhaite réaliser un abondement au FIC dans le cadre métropolitain afin d'accompagner les travaux de la Métropole par des interventions annexes à celles réalisées, dans une logique de cohérence d'aménagement. En 2019, les opérations suivantes sont envisagées : Création d'un

cheminement piéton route du Millénaire, traitement du carrefour Moly / Putet - Continuité piétonne, amélioration de la lisibilité du carrefour Baron Chaurand/Collonges/Professeur Bonnet par le traitement du stationnement et la sécurisation piétonne, prolongement de la voie verte « Charles de Gaulle » sur l'avenue Foch côté gendarmerie.

Il est donc demandé au Conseil municipal de bien vouloir approuver l'abondement du Fonds d'Initiative communale pour un montant de 78 000 € et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention relative à son versement par la Commune à la Métropole de Lyon.

**LE CONSEIL ADOPTE A L'UNANIMITÉ CETTE DELIBERATION**

#### **10- MARCHES PUBLICS**

**Avenant à la convention constitutive du groupement de commandes pour l'acquisition de fournitures de papeterie, travaux manuels, jeux et matériels éducatifs**

Par délibération en date du 6 décembre 2016, un groupement de commandes composé de 15 communes a été mis en place pour l'acquisition de fournitures de papeterie, travaux manuels, jeux et matériels éducatifs.

Afin de prendre en compte l'évolution des besoins de la Ville de Chassieu, il convient de modifier la convention constitutive relative à ce groupement de commandes.

Il est donc demandé au conseil Municipal de bien vouloir approuver le présent avenant modifiant les dispositions relatives au montant maximum de commande pour la Ville de Chassieu à 160 000 € HT et non de 80 000 € HT, ainsi que l'article 8 relatif aux modalités de modification de la convention.

**LE CONSEIL ADOPTE A L'UNANIMITÉ CETTE DELIBERATION**

#### **11- FINANCES**

**Affectation du résultat provisoire 2018**

Lors de la construction du budget, un autofinancement est prévu pour financer pour partie les dépenses d'investissement. Il ne donne pas lieu à exécution pendant l'exercice.

Aussi à la fin de l'exercice, le résultat de la section de fonctionnement doit être affecté obligatoirement et en priorité à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement tel que cela a été prévu lors du vote du budget. Quant au solde, il peut être affecté librement soit à la section de fonctionnement, soit à la section d'investissement pour complément de financement des investissements 2019.

Ainsi, l'exécution budgétaire 2018 fait apparaître les soldes provisoires ci-après : un excédent de clôture de 2 459 068,90 € à la section de fonctionnement et un excédent de financement de la section d'investissement de 1 262 831,49 €. Les soldes seront considérés comme définitifs lors de l'adoption formelle du compte administratif.

Il est donc demandé au Conseil Municipal de bien vouloir affecter le résultat de fonctionnement 2018 « provisoire » du budget principal Ville pour 2 459 068,90 € à la section d'investissement 2019 et l'excédent de financement d'investissement 2018 « provisoire » du budget principal Ville pour 1 262 831,49 € à la section d'investissement 2019 pour participer au financement des nouveaux équipements.

**LE CONSEIL ADOPTE CETTE DELIBERATION A LA MAJORITÉ**

**Motion adoptée par 29 voix Pour et 5 voix Contre**

**Votes Contre:**

**Yves CRUBELLIER, Bernadette PIERONI, Thierry MONNET, Gilles PEREYRON, Pascal BARD**

#### **12- FINANCES**

**Budget Primitif 2019**

Les tendances décrites dans le rapport d'orientations budgétaires ont été confirmées par l'INSEE dans ses publications du mois de février 2019, et les mesures contenues dans les lois de finances

s'appliquent (les mécanismes de calculs du F.P.I.C. et de la Dotation Globale de Fonctionnement restent inchangés, la réforme de la taxe d'habitation n'impacte pas le budget).

Dans ce contexte, la préparation budgétaire s'est appuyée sur le contrat municipal et sur la programmation pluriannuelle qui en résulte. en intégrant :

- une stabilité des taux communaux de fiscalité locale,
- les données issues du contexte économique et réglementaire,
- la volonté de conforter l'autofinancement au dessus de deux millions d'euros pour pouvoir financer au sein de la section d'investissement les équipements structurants programmés ainsi qu'une augmentation des investissements.

#### **A- La section de fonctionnement**

Les dépenses réelles de fonctionnement 2019 s'élèvent à 18,59M€.

Les dépenses sont globalement stables (+0,7 %) et les évolutions s'expliquent comme cela déjà été vu dès le Rapport d'Orientations Budgétaires par l'inscription en 2019 de dépenses cycliques (festival du parc de Beauregard, élections,...), ou incompressibles (hausse des prix de l'énergie) ainsi qu'un renforcement des moyens pour répondre en régie aux besoins du territoire en matière événementielle ce qui génère quelques répartitions au sein des différents chapitres comptables.

Il est significatif de relever que les dépenses réelles de fonctionnement progressent moins que l'inflation et que la masse salariale est maîtrisée et réduite légèrement.

Les recettes totales de la section de fonctionnement s'élèvent quant à elles à 20,7M€. (+0,9%

De manière synthétique si on prévoit une légère diminution de la D.G.F et compensations, les droits de mutation liés aux ventes intervenant sur la commune sont en hausse (+3,5% par rapport au BP 2018).

Au regard de la suppression de la TH mais compensée par l'Etat, de la revalorisation forfaitaire des bases conjuguée à l'évolution physique favorable, les recettes fiscales sont évaluées à 12,6M€ en 2019 **sans aucune augmentation des taux communaux de fiscalité directe locale**. Ce chapitre de recettes correspondant à 78% des recettes réelles de fonctionnement.

**Il convient de souligner que cette progression permet d'améliorer l'autofinancement prévu à 2,16 millions d'euros et d'équilibrer le budget 2019 sans aucune augmentation des taux communaux de fiscalité directe locale et sans avoir à recourir à l'emprunt.**

Ce niveau d'autofinancement est rendu possible grâce à des efforts de gestion permanents de la Ville et de ses partenaires.

#### **B- La section d'investissement**

La Ville poursuit cette année encore une politique d'équipement structurante importante et rentre dans une phase de réalisation et de réception des équipements qui est plus consommatrice en ressources budgétaires.

Les dépenses d'équipement inscrites en 2019 sont en hausse de près d'un million par rapport à l'an dernier et s'élèvent à 6,5 M€. Elles peuvent être présentées et regroupées principalement en deux grandes catégories.

→ la poursuite et la réalisation des opérations structurantes pour Saint-Genis-Laval (PPI)

- . la réalisation complète des Halles de sport au complexe Henri Fillot est prévue (1,8 M€),
  - . 171 K€ pour la rénovation du Centre Social et Culturel des Barolles portant sur des mesures énergétiques, l'amélioration de l'accessibilité, des conditions d'accueil privilégié au niveau de la place des Barolles ou encore pour les jeunes
- . une enveloppe de 50 K€ conformément au programme pluriannuel de rénovation des toitures terrasse de l'ensemble bâti Paul Frantz,
- . l'Agenda d'Accessibilité Programmé (l'Ad'AP) qui se poursuit conformément aux engagements pris avec 140 K€ sont prévus en 2019 pour l'école maternelle Bergier, le groupe scolaire Mouton, le stade des Barolles (vestiaires), la Maison des Champs (tous bâtiments),

- . l'aménagement de la crèche Roule-Virou dans les locaux libérés par le RAM de façon à pouvoir disposer de locaux adaptés à ces nouveaux usages et surtout d'augmenter de 9 places la capacité d'accueil (passage de 18 à 27 places) au niveau de l'opération 899 qui est consacrée à la petite enfance,
- . le versement en 2019 de 228 k€ à la Métropole de Lyon dans le cadre du fonds de concours pluriannuel relatif la dernière tranche de requalification des espaces extérieurs du quartier des Barolles.

→ une gestion qualitative du patrimoine et des espaces publics pour ne pas actionner le levier fiscal

Le budget intègre en plus des opérations structurantes précitées, de nombreuses opérations pour les sites sportifs (gymnases, stades, vestiaires, mur d'escalade, parcours de santé), scolaires (écoles maternelles et élémentaires), culturels (Maison des Champs) jeunesse (CLESG, CSCB) et petite enfance (Pom' cerises, Recollets, Sucre d'Orge, P'tits Mômes, Jardin Passerelle) de manière à mettre à disposition un patrimoine communal de qualité.

. objectifs : améliorer la fonctionnalité du patrimoine communal et/ou de l'adapter aux évolutions des attentes collectives. *Par exemple, il est prévu en 2019 d'équiper de façon permanente le PSP et la salle d'assemblée de vidéo-projecteur et de sonorisation adaptés de manière à permettre aux différents utilisateurs et partenaires de les utiliser sans avoir à gérer la logistique de ce type d'équipement pour plus de simplicité et d'efficacité par exemple lors des réunions, conférences, manifestations...*

. un double objectif : réduire les coûts d'entretien et à lutter contre le réchauffement climatique. Des dépenses futures et onéreuses sont ainsi réduites par des travaux réguliers, adaptés et anticipés. qui permettent ainsi de préserver l'environnement en intégrant un volet développement durable à chaque fois que c'est pertinent. *Exemple de l'éclairage des espaces publics et le chauffage des bâtiments (rénovation des chaufferies Paul Frantz et Gymnase Giono) En matière d'éclairage public, ces objectifs seront atteints soit en faisant le choix de la performance à l'occasion de travaux conséquents (chemin de Moly, seconde tranche des Basse Barolles, avenue Charles André) soit en procédant à des rénovations qualitatives ciblées (Place des Collonges, Jaboulay et Joffre, Parvis de l'Europe).*

Ces projets sont financés sans emprunt nouveau et par le résultat (2,46 millions) et l'autofinancement dégagé par la section de fonctionnement (2,16 millions).

En effet, si le stock de dettes à rembourser inférieur à celui des communes comparables, il convient de continuer à limiter le recours à l'endettement pour qu'il reste proportionné aux capacités de remboursement et d'autofinancement de la Ville.

Stock total en euros	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Encours de dette au 1/01	9 408 465	7 069 356	11 357 372	12 090 721	10 858 066	9 907 222	11 300 203
Population	21 060	21 379	21 359	21 443	21 753	21 718	22 196
Stock en € par Saint Genois	447	331	532	564	499	456	509
Communes comparables De 20 000 à 50 000 habitants (Source : Etat – DGFIP)	1 092	1 100	1 109	1 095	1 063	Non Disponible	Non Disponible
Communes comparables De 10 000 à 20 000 habitants (Source : Etat – DGFIP)	964	958	944	918	893	Non Disponible	Non Disponible

Ces ratios positifs mettent en exergue la bonne santé financière de la ville qui peut envisager avec sérénité le financement des équipements qui seront à programmer dans le cadre du développement du territoire et notamment avec l'arrivée du métro B et le Vallon des Hôpitaux.

## CONCLUSION

Un budget 2019 qui :

- conserve un niveau de fonctionnement globalement stable en dépenses et en recettes,
- permet de respecter les engagements du contrat municipal, de réaliser et de programmer les opérations prévues à la PPI (Halle Fillot, rénovation CSCB,...),
- préserve la santé financière de la Ville et la stabilité fiscale,
- comprend un total de 6,5 M€ de dépenses d'équipement qui est en hausse par rapport aux trois dernières années et en cohérence avec la PPI et le développement du territoire.

Il est demandé au Conseil municipal d'adopter chapitre par chapitre le budget primitif principal et le budget annexe pour l'exercice 2019 en équilibre.

**Budget Principal**

La section de fonctionnement s'élève en dépenses et en recettes à 20 753 457,67€

La section d'investissement s'élève en dépenses et en recettes à 10 276 024,69€

**Budget annexe La Mouche**

La section de fonctionnement s'élève en dépenses et en recettes à 673 648,00€

La section d'investissement s'élève en dépenses et en recettes à 158 394,99€

**LE CONSEIL ADOPTE CETTE DELIBERATION A LA MAJORITÉ**

**Motion adoptée par 21 voix Pour et 5 voix Contre, Abstention : 8.**

**Votes Contre**

**Yves CRUBELLIER, Bernadette PIERONI, Thierry MONNET, Gilles PEREYRON, Pascal BARD**

**Abstentions :**

**Marylène MILLET, Karine GUERIN, Christian ARNOUX, Yves GAVAULT, Anne-Marie JANAS, Aurélien CALLIGARO, Stéphanie PATAUD, Jean-Philippe LACROIX**

**13- FINANCES**

**Subventions 2019**

L'environnement global financier et réglementaire applicable aux collectivités locales et à Saint Genis Laval relève globalement du statu-quo par rapport aux années précédentes.

Toutefois, la ville a fait le choix d'une stabilité pour la dixième année consécutive, de ses taux d'imposition, d'un niveau d'investissement important : 5,3M€ (moyenne entre 2012 et 2018) sans recours à de nouveaux emprunts. Cette situation est rendue possible par les démarches d'optimisation et de recherches d'économies, de mutualisations sans cesse développées tant par la ville que ses partenaires.

Les dossiers de demande de subvention ont donc été analysés au regard des pièces fournies aussi bien les documents comptables que les rapports d'activité. Une analyse pertinente de la situation des associations, de l'utilisation des deniers publics et des activités développées sur le territoire a ainsi été menée et conduit à l'attribution des subventions telle que les tableaux ci-après les présentent.

L'ensemble des subventions de fonctionnement aux organismes privés (art 6574) représente un montant total de près de 2 320 000 € répartis par secteur.

Le montant total des subventions de fonctionnement versé aux organismes publics (art 657362) est de 346 977,64 € et correspond à la subvention d'équilibre pour le fonctionnement du CCAS.

Par ailleurs, l'ensemble des subventions d'investissement s'élève à 441 021,88 € (chapitre 204).

Enfin, une subvention de fonctionnement exceptionnelle d'un montant de 20 000 € correspond au soutien de la commune lors d'un potentiel départ à la retraite au sein d'une association.

Il est donc demandé au Conseil municipal de bien vouloir voter les subventions pour l'année 2019.

**LE CONSEIL ADOPTE CETTE DELIBERATION A LA MAJORITÉ**

**Motion adoptée par 29 voix Pour, Abstention : 5.**

**Abstentions :**

**Yves CRUBELLIER, Bernadette PIERONI, Thierry MONNET, Gilles PEREYRON, Pascal BARD**

**N'ont pas pris part au vote des subventions les élus concernés en raison de leur qualité de personne "intéressée" notamment lorsqu'ils étaient membres du CA**



## **14- FINANCES**

### **Vote des taux communaux 2019**

Le contexte économique ainsi que les grandes orientations des finances publiques présentées lors du rapport d'orientations budgétaires mettent en avant un environnement exogène incertain mais une situation globale qui s'améliore avec des perspectives locales et nationales favorables.

Un travail d'optimisation des dépenses a été conduit de manière à conforter l'autofinancement à un niveau élevé tout en réalisant le contrat municipal et la programmation pluriannuelle d'investissement

Il est donc demandé au Conseil municipal de bien vouloir conserver pour la dixième année consécutive les mêmes taux d'imposition communaux, soit : la Taxe d'habitation à 16,86%, la Taxe foncière sur les propriétés bâties à 19,57% et la Taxe foncière sur les propriétés non bâties à 46,80%.

**LE CONSEIL ADOPTE CETTE DELIBERATION A LA MAJORITÉ**  
**Motion adoptée par 29 voix Pour et 2 voix Contre, Abstention : 3.**

**Votes Contre**

**Thierry MONNET, Gilles PEREYRON**

**Abstentions :**

**Yves CRUBELLIER, Bernadette PIERONI, Pascal BARD**

## **15- PERSONNEL COMMUNAL**

### **Désignation d'un représentant du Conseil Municipal pour siéger au Conseil de discipline de recours des contractuels**

Dans le cadre du renouvellement des instances représentatives du personnel dans la Fonction Publique, le 6 décembre 2018, une nouvelle instance paritaire a vu le jour, les Commissions Consultatives Paritaires dites CCP. Il s'agit de l'équivalent des Commissions Administratives Paritaires (CAP) mais qui concernent les agents contractuels employés par les collectivités territoriales.

De même est prévu la création, dans chaque région, d'un conseil de discipline de recours, qui comprend, en nombre égal, des représentants du personnel et des représentants des collectivités territoriales et de leurs établissements publics.

Les représentants des collectivités territoriales et de leurs établissements publics sont désignés, par tirage au sort, par le président du conseil de discipline de recours. Les communes de plus de 20 000 habitants doivent désigner par le biais de leur assemblée délibérante, un élu membre du conseil municipal qui sera par la suite inscrit sur la liste des élus pouvant potentiellement siéger au conseil de discipline de recours.

Il est donc demandé au conseil Municipal de bien vouloir désigner Monsieur Yves GAVAUT comme conseiller municipal à inscrire sur cette liste

**LE CONSEIL ADOPTE CETTE DELIBERATION A LA MAJORITÉ**  
**Motion adoptée par 32 voix Pour, Abstentions : 2.**

**Abstentions :**

**Thierry MONNET, Gilles PEREYRON**

## **16- PERSONNEL COMMUNAL**

### **Poste responsable du service juridique et foncier**

Afin d'apporter une expertise juridique aux différents interlocuteurs de la Ville et du CCAS sur l'ensemble des thématiques juridiques, mais aussi d'assurer la gestion sur le volet assurances et foncier, un poste de Responsable du service juridique et foncier apparaît nécessaire.

Ce poste actuellement est vacant. Au vu des candidatures reçues et des entretiens menés, ce poste sera pourvu par un non titulaire.

Il est donc demandé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser, en l'absence d'un titulaire, que le poste de responsable du service juridique soit pourvu par un contractuel et que sa rémunération soit fixée en référence au cadre d'emploi des attachés territoriaux

**LE CONSEIL ADOPTE CETTE DELIBERATION A LA MAJORITÉ**

**Motion adoptée par 32 voix Pour, Abstentions : 2.**

**Abstentions :**

**Thierry MONNET, Gilles PEREYRON**

**17- PERSONNEL COMMUNAL**

**Saisonniers 2019**

Pour faire face aux activités occasionnelles de la collectivité et assurer une continuité et un bon fonctionnement du service public notamment pendant l'été, il est nécessaire de recourir à des emplois saisonniers. Ces besoins concernent plus particulièrement les services logistique, entretien des bâtiments (2), espaces verts (2) et sport (3).

Il est proposé de recruter des agents saisonniers, et ainsi de s'appuyer sur la journée job dating qui aura lieu le 11 Avril, journée organisée par le service Développement économique et cohésion sociale, afin de rencontrer dans un premier temps, les candidats en recherche d'emploi, puis dans un 2<sup>ème</sup> temps, de mettre en adéquation les besoins des services et les capacités et disponibilités des candidats.

**Il est demandé au conseil municipal d'adopter le principe de recours à 7 emplois saisonniers maximum sur une période allant du 1<sup>er</sup> juillet 2019 au 31 août 2019.**

**LE CONSEIL ADOPTE A L'UNANIMITÉ CETTE DELIBERATION**

**18- PERSONNEL COMMUNAL**

**Modification de l'état des postes**

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, il appartient à l'organe délibérant de la collectivité de fixer, sur proposition de l'autorité territoriale, les effectifs des emplois permanents à temps complet et à temps non complet nécessaires au fonctionnement des services de la commune.

Aussi, La présente délibération propose une modification de l'état des effectifs pour prendre en compte les derniers recrutements de la collectivité et les incidences du protocole de modernisation des parcours professionnels notamment pour les éducateurs de jeunes enfants reclassés en catégorie A.

**Il est donc demandé au Conseil municipal de bien vouloir autoriser 12 suppressions et 13 créations de postes au tableau des effectifs.**

**LE CONSEIL ADOPTE CETTE DELIBERATION A LA MAJORITÉ**

**Motion adoptée par 32 voix Pour, Abstentions : 2.**

**Abstentions :**

**Thierry MONNET, Gilles PEREYRON**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00.

Fait à Saint-Genis-Laval, le 29/03/19  
Le Maire de Saint-Genis-Laval  
Roland CRIMIER